



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REF
BPA

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

du Brevet Professionnel Agricole



RÉFÉRENTIEL DE L'OPTION « OUVRIER MARAÎCHER » DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Le brevet professionnel agricole option « Ouvrier maraîcher » est une certification de niveau 3 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du brevet professionnel comporte 3 parties :

1. Le référentiel d'activités ;
2. Le référentiel de compétences ;
3. Le référentiel d'évaluation.

1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel et à l'emploi visé par la certification ;
- la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) ;
- la troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1.1. *Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel*

1.1.1. La filière

Le maraîchage correspond principalement à la production de légumes frais, sous abris ou en plein champs. Cette filière, dynamique, enregistre un accroissement du nombre de ses exploitations ces dix dernières années (1). Elle compte 30 900 producteurs de légumes dont 6 000 exploitations spécialisées dans la production de légumes dédiés à l'industrie (2). Les Hauts-de-France, la Nouvelle Aquitaine et la Bretagne sont les 3 premières régions productrices (3).

Le maraîchage couvre 4 % de la surface agricole utile française et produit 5,1 millions de tonnes de légumes (4). Le taux de couverture de la consommation par la production nationale est de 67 % (5). Cette production de légumes frais, en hausse de 1,1 % depuis 2020, place la France au 5^e rang des producteurs européens après l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas et la Pologne.

Signes de l'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et autres labels

Pour faire face à l'évolution des attentes sociétales et de consommation, les producteurs de la filière sont engagés dans des démarches prospectives et adaptatives visant la qualité et la traçabilité des produits ainsi que le respect de l'environnement. La production maraîchère française donne à voir son savoir-faire au travers de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine : label AB (agriculture biologique) et près de 40 signes officiels (AOC, AOP, IGP et LR) (6). En 2019, 7,8 % des surfaces de légumes frais sont conduites en bio. Les surfaces cultivées en BIO de légumes frais, en développement régulier, s'évaluent à 34 668 hectares. Cet essor concerne aussi bien la production de plein champ que celle de serre. En plus de ces labels, certaines productions sont certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) (1 241 exploitation certifiées HVE en maraîchage en 2023[7]).

Circuits de distribution

Le maraîchage peut être mis en place sur de petites surfaces, il offre une multiplicité de circuits de distribution en réponse aux attentes de proximité (géographique et relationnelle) des consommateurs. Le choix du ou des circuits de distributions impacte directement la gamme des productions ainsi que l'organisation du travail.

- vente directe et circuit court : Les maraîchers commercialisent souvent via ce mode de distribution sachant que plusieurs modes de vente sont possibles pour une même exploitation. La vente sur les marchés et la vente directe à la ferme sont les deux modes les plus plébiscités. De nombreuses autres modalités de vente en circuit court s'offrent aux producteurs : Accueil du public pour de la cueillette libre, adhésion à une AMAP (*association pour le maintien d'une agriculture paysanne*), vente par internet, vente aux comités d'entreprise, vente en paniers, vente à travers des réseaux de communautés d'achat direct aux producteurs locaux, vente en bord de route, vente en magasins collectifs de producteurs, tournées en camions ;
- circuits de vente avec intermédiaires : grossistes, restaurateurs, restauration collective, magasins spécialisés, centrales d'achats, GMS, dépôt vente chez d'autres producteurs, coopératives, artisans transformateurs...

(1) Agreste GRAPH'AGRI 2022.

(2) Site ANEFA.

(3) Source recensement agricole 2020.

(4) Non compris fraise, pomme de terre et racine d'endive - Agreste GRAPH'AGRI 2022.

(5) Taux de couverture (Production - exportations)/Consommation) – FranceAgriMer – Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan édition février 2023.

(6) AOC (*Appellation d'origine contrôlée*), AOP (*appellation d'origine protégée*), IGP (*Indication géographique protégée*) et LR (*Labels Rouge*) - <https://www.inao.gov.fr>.

(7) <https://agriculture.gouv.fr/>.

1.1.2. La typologie des entreprises

Il existe quatre grands types d'entreprises : les exploitations de plein champ, les exploitations sous serres, les producteurs d'endives et les maraîchers dont les produits sont toujours vendus frais. En 2020, la France comptait 5 534 exploitations maraîchères. Plus de 70 % de ces exploitations sont individuelles et les formes sociétaires les plus courantes, pour cette filière sont les EARL et les GAEC.

Diversité des systèmes maraîchers

Dans cette filière, différents systèmes coexistent, ils sont liés :

- à la surface exploitée (moins de 1 ha à plus de 200 ha). Toutefois, 40 % des exploitations ont une superficie inférieure à 20 ha ;
- au mode de production (en pleine terre, en plein air, sous abri bas, sous serre ou abri haut), mais également en hors-sol) ;
- au mode de conduite des cultures (conventionnel, biologique, etc.) ;
- au mode de gestion de l'exploitation (exploitations individuelles, société) ;
- aux cultures maraîchères produites (de 1 espèce en monoculture à plus de 30 espèces cultivées) ;
- aux circuits de commercialisation (vente directe, circuit court, circuit mixte et circuit long).

1.1.3. Les emplois du secteur du maraîchage

L'emploi total en maraîchage en France est estimé à 20 940 UTA (Unités de travail annuel) qui sont occupées pour 45 % par des salariés permanents ou saisonniers (8). Il représente 4 % du total des UTA toutes filières confondues.

Les modes de cultures ont un impact direct sur le besoin en main d'œuvre, la culture sous serre regroupant l'essentiel des salariés du secteur maraîcher.

L'effectif salarié dans ce secteur a évolué de plus de 3,3 % depuis 2010. Cette progression de l'emploi salarié s'accompagne d'une évolution de sa structure (répartition entre emploi saisonnier et permanent [34 % des UTA en 2020] et du profil des salariés). Pour les agents de culture légumières, par exemple, les femmes sont bien représentées (48 %). Le vieillissement (31 % des 50 ans et plus) et le niveau d'étude sont aussi des facteurs impactant sur le profil de ces agents (9). Une ferme bio emploie 30 % de main d'œuvre de plus qu'une ferme non bio, avec 2,4 ETP en moyenne pour les exploitations bio, selon le recensement agricole 2020 (10).

L'emploi saisonnier, très présent dans ce secteur, propose des contrats allant de 3 à 8 mois (de mars à octobre).

(8) *Les chiffres-clés de la filière Fruits & Légumes frais et transformés en 2020 – France Agrimer.*

(9) *Description et anticipation des impacts emplois, métiers et compétences – OCAPIAT/CERESCO/QUADRAT – Octobre 2022.*

(10) *DOSSIER DE PRESSE - L'AGENCE BIO - 2022.*

1.1.4. Politique publique, réglementation

L'accès à une alimentation saine, pour tous, produite par des systèmes durables est au cœur des politiques agricoles, alimentaires et territoriales.

La loi Agriculture et Alimentation (EGALIM) de 2018 vise une relocalisation et une durabilité des systèmes de production maraîchères et des systèmes alimentaires. Ce contexte place la filière légumière comme un acteur majeur dans la fourniture régulière aux territoires de produits sains, de qualité et locaux.

Les projets d'alimentation territoriaux (PAT) fédérant divers acteurs aux producteurs locaux ont pour objet de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires (approvisionnement de la restauration collective avec des produits sous signe de qualité). Ces projets portant des dimensions économiques mais aussi environnementales et sociales permettent de renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs en favorisant les pratiques agroécologiques.

1.1.5. Les facteurs d'évolutions

Dérèglement climatique

Initialement perçu comme une succession de phénomènes conjoncturels, le dérèglement climatique s'installe en une crise structurelle et durable. Sécheresse, températures extrêmes, inondations, modifications des cycles des végétaux engagent les maraîchers à réinterroger les systèmes de production. Ceux-ci se mobilisent dans une adaptation de leurs systèmes (filets d'ombrage, agroforesterie, adaptation des choix variétaux, modification des calendriers culturels...) et une atténuation de leurs impacts (réduction des émissions de CO₂/NO₂...). Cette crise, durable, va aussi générer, au fil du temps, des logiques de reconception globale des systèmes.

Transition énergétique

La question de la transition énergétique et le nécessaire développement des énergies renouvelables amènent les entreprises à penser leur autonomie en la matière.

Agroécologie (11) et systèmes de production

Face aux changements climatiques, aux crises sanitaires et économiques, aux attentes des consommateurs et des politiques publiques, l'agroécologie se présente incontestablement comme un levier fort vers la durabilité des systèmes et des pratiques.

Au niveau de ses pratiques (12), « *l'agroécologie peut globalement être définie comme un ensemble cohérent permettant de concevoir des systèmes de production agricole qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, de réduire les pressions sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles* ».

Dans ce contexte, les salariés sont amenés à travailler dans des exploitations cherchant un équilibre dynamique de l'agrosystème au travers :

- de la réduction de l'érosion et du travail des sols ;
- de la réduction des pertes en eau et plus globalement des économies d'eau ;
- du développement de l'agro-biodiversité (variétés adaptées aux évolutions climatiques, introduction de nouvelles espèces végétales...);
- de l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle ;
- de l'optimisation des flux de nutriments (couverts végétaux...);
- de la lutte biologique (protection biologique intégrée, implantation d'infrastructures agroécologiques) ;
- de la réduction des intrants (engrais, produits phytosanitaires).

Diverses pratiques innovantes ont été développées par les maraîchers : maraîchage sur sol vivant, maraîchage en aquaponie, maraîchage permaculturel, verger-maraîcher, mise en place de petits ateliers d'élevage associés à la production végétale (poules pondeuses, poulets)...

Au-delà de l'entreprise, l'agroécologie s'appréhende aussi au niveau du territoire par la mise en place de complémentarité entre le maraîchage et l'élevage réduisant ainsi l'utilisation d'engrais azotés de synthèse (échange de parcelles entre exploitants). L'enjeu, pour les maraîchers, est de concevoir un système permettant de mettre en œuvre les principes de l'agroécologie dans une entreprise économiquement viable et soucieuse de la qualité des produits.

Numérique et agri-robotique

Ces technologies visent à faciliter la collecte des informations, en réduisant la pénibilité, en optimisant les tâches ou le pilotage des exploitations tout en améliorant l'impact environnemental (13) dans une optique d'efficience.

Pour la filière maraîchage (14), les principaux axes de mobilisation du numérique sont de deux ordres :

- technique : avec la traçabilité (réglementation, cahiers des charges, gestion de la main d'œuvre), le pilotage des conditions sous serre, l'irrigation et la prévention des maladies ;
- commercial et social : avec les problématiques de vente et de communication du métier mais aussi le partage de pratiques, de savoirs (agriculture collaborative et circulaire).

Les outils utilisés le plus couramment sont les logiciels de gestion d'exploitation (pour la gestion économique et de la main d'œuvre, la cartographie).

Les appareils de mesure fixes sous serre et aux champs (15) et les applications smartphones (pour le lien aux consommateurs, les informations en ligne, les données issus des capteurs) sont des outils déjà présents sur les exploitations. Les systèmes de géolocalisation, les appareils de mesure piétons ou embarqués, les robots, les systèmes de plantation automatique et la télédétection (drone) sont beaucoup moins courants.

Si certains facteurs sont favorables au développement du numérique (gain de temps, économie de charges, meilleures pratiques environnementales, meilleure connaissance des parcelles) de nombreux freins persistent encore (coût et dépendance aux outils, outils non adaptés au maraîchage, complexité à l'usage, impact environnemental...).

(11) Elle est définie dans le livre préliminaire du code rural et de la pêche maritime (article L. 1 – II.).

(12) Analyse n° 59 du centre d'études et de prospectives du ministère en charge de l'agriculture* (juillet 2013).

(13) <https://agriculture.gouv.fr>.

(14) Observatoire des usages de l'agriculture numérique/Numérique et conseil en maraîchage – Février 2020.

(15) Station météo, sondes au sol, les systèmes de mesure de l'environnement en serre et systèmes de pilotage à distance de l'irrigation, la fertilisation ou de la ventilation pour les plus équipées.

1.1.6. Les emplois visés par le diplôme

Le titulaire du BPA « maraîchage » est appelé à occuper un emploi de premier niveau dans le secteur de la production légumière sous serre ou de plein champ (niveau 3). Cet emploi renvoie au métier d'ouvrier/ouvrière en maraîchage, d'agent/agent(e) de culture légumière. Il s'agit d'un ouvrier spécialisé qui réalise des opérations spécifiques, variées, nécessitant un temps d'appropriation. Il participe aux échanges professionnels courants nécessitant une écoute attentive de ses interlocuteurs, voire la reformulation de leurs demandes. Il peut transmettre des savoir-faire à des ouvriers saisonniers.

1.1.6.1. Appellations institutionnelles ou d'usage

Appellations du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

La fiche ROME A1414 « Horticulture et maraîchage » présente les appellations d'emploi suivantes :

- ouvrier/ouvrière agricole en maraîchage – horticulture ;
- ouvrier/ouvrière de culture maraîchère ;
- ouvrier/ouvrière en production maraîchère biologique ;
- ouvrier maraîcher/ouvrière maraîchère ;
- ouvrier maraîcher/ouvrière maraîchère de culture légumière ;
- ouvrier maraîcher/ouvrière maraîchère primeuriste.

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF)

- 211 - Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière...).

Formacodes

- 210 28 CULTURE LÉGUMIÈRE ;
- 210 30 MARAÎCHAGE ;
- 210 31 CULTURE SERRE.

Mention dans la convention collective de la branche

- Code NAF/APE : 01.13Z.

Le Code APE/NAF 01.13Z fait référence aux métiers de l'activité : Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules.

1.1.6.2. Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise, degré d'autonomie et prise en compte des personnes à besoins particuliers, dont le handicap

Selon la taille de l'entreprise, l'ouvrier maraîcher travaille en général soit sous la responsabilité du chef d'entreprise ou d'un chef de culture. Sa responsabilité est limitée aux travaux prescrits par le supérieur hiérarchique. La responsabilité déléguée et la part d'autonomie varient selon la taille de l'entreprise et selon son organisation interne. L'augmentation de l'autonomie s'obtient par l'expérience et la prise de responsabilités croissantes impulsée par l'employeur. La régulation de l'autonomie se fait par des échanges réguliers avec l'employeur ou le chef de culture.

Les salariés sont responsables :

- du respect des consignes données ;
- de la mise en œuvre des techniques spécifiques à chaque culture ;
- de l'observation des cultures au fil de leur activité ;
- de l'utilisation et de l'entretien des matériels courants ;
- de l'observation de mauvais fonctionnement d'un matériel ou d'une installation ;
- le cas échéant, du respect du processus de fabrication de produits transformés.

Dans le cadre de son travail, l'ouvrier maraîcher n'est pas amené à être en responsabilité de tiers, sur des fonctions de recrutement, de gestion de ressources humaines ou d'encadrement d'équipe. Il ne lui revient pas non plus de concevoir, réaliser puis mettre en œuvre des espaces physiques, services, produits, activités accessibles à toute personne. De ce fait, il ne lui est pas demandé de développer de compétence spécifique liée à la prise en compte du handicap, donnant lieu à une certification. En revanche, comme n'importe quel salarié, il peut avoir à travailler en équipe avec des collègues à besoins particuliers : personnes en situation de handicap, dys, en situation d'illettrisme, dont le handicap n'est pas reconnu... Il est en mesure de reconnaître et de prendre en compte la singularité de chacun dans son travail.

1.1.6.3. Conditions d'exercice de l'emploi

L'ouvrier/ouvrière qualifié(e) exerce son activité pour des productions variées, sous serre ou à l'extérieur, dans des entreprises individuelles ou des sociétés. Par ailleurs, l'activité du titulaire de l'emploi est impactée par l'inscription des entreprises dans des démarches exigeantes (signes de qualité et d'origine) et, plus largement par l'évolution des pratiques rendue nécessaire par le changement climatique.

L'emploi est fortement dépendant de la saisonnalité et de la demande commerciale ; en fonction des saisons et des différents chantiers, une disponibilité plus importante peut être attendue.

Le maraîcher intervient principalement sur le végétal. Il réalise le travail seul ou en équipe et, selon la taille de l'exploitation, la saison et la nature du travail qui lui est confié, il s'organise de manière quotidienne ou hebdomadaire en fonction des consignes. Travaillant à l'extérieur, il est donc soumis aux aléas météorologiques.

Certains facteurs de risques sont à noter pour cet emploi : Température sous serre, flexions régulières du corps, gestes répétitifs notamment. L'adaptation des horaires de travail, les techniques pour éviter l'enherbement, le positionnement d'interruptions régulières dans les activités répétitives sont des moyens proposés par les employeurs pour limiter ces facteurs.

Le titulaire utilise des outils manuels ou mécanisés. La réalisation de certaines tâches nécessite une bonne condition physique et l'application stricte des règles d'hygiène et de sécurité ; dans ce cadre, l'ouvrier doit remplir les conditions réglementaires requises pour l'utilisation de produits phytosanitaires. Le sens de l'observation et la capacité à transmettre des informations sont également nécessaires, car le salarié peut être amené à repérer les besoins des végétaux (carences minérales et hydriques, maladies ou parasites) et à les signaler.

Les conditions dans lesquelles se déroulent ces activités génèrent des risques qui peuvent être la source d'accidents. Pour durer dans son activité, le professionnel prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Certaines habilitations comme celle de salarié sauveteur secouriste du travail (SST) sont utiles à l'exercice du métier.

1.1.6.4. Evolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le titulaire de la qualification peut évoluer de façon différente selon la structure dans laquelle il est employé. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.

L'évolution de l'emploi d'ouvrier maraîcher résulte le plus souvent d'une combinaison entre les compétences professionnelles acquises dans une ou plusieurs structures et des temps de formation complémentaires. Il peut ainsi se spécialiser, élargir ses compétences ou accéder à un poste à responsabilités.

L'élévation du niveau de compétence peut se faire par les voies de l'apprentissage et de la formation continue, notamment via un Brevet professionnel du niveau 4. A la suite d'une expérience professionnelle solide et/ou de bonnes connaissances de base, le salarié peut être responsable d'une équipe. Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la production agricole ou hors de l'agriculture.

1.2. La fiche descriptive d'activités (FDA)

1.2.1 Résumé du métier

L'ouvrier maraîcher réalise des opérations de productions maraîchères à l'aide d'outils manuels ou mécanisés. Ces travaux couvrent principalement la mise en place des cultures, la conduite des cultures, la récolte et le conditionnement des productions. Dans certaines exploitations, le titulaire de l'emploi peut participer à la transformation des produits et à la vente directe.

Des travaux d'entretien courant complètent les activités liées au végétal, ils consistent à assurer l'entretien des outils et machines, des installations et équipements. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

1.2.2. Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs personnes titulaires de l'emploi visé dans des configurations d'emplois qui peuvent être différentes.

Ces activités sont regroupées en grands fonctions. Ainsi, la FDA ne décrit pas un « emploi » tel qu'on peut l'observer pour un individu précis dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.

Par convention, les activités sont écrites sans pronom personnel, celles-ci pouvant être réalisées soit par une femme, soit par un homme.

1. Organisation quotidienne de son travail

1.1. Prépare son travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues

1.1.1. Prend connaissance des consignes, au besoin les fait préciser et expliciter

1.1.2. S'organise avec les autres ouvriers de l'équipe, quels que soient leurs profils : situation de handicap ou autres besoins particuliers

1.1.3. Prépare et vérifie ses outils de travail/ les matériels

1.1.4. Prépare les produits et fournitures nécessaires

1.1.5. Prépare les équipements de protection individuelle nécessaires à l'exercice de ses activités

1.2. *Rend compte de son travail*

- 1.2.1. Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées
- 1.2.2. Signale les anomalies ou les aléas sur les productions
- 1.2.3. Réalise les enregistrements relatifs à son travail sur les supports prévus à cet effet
- 1.2.4. Participe aux échanges techniques

2. Productions maraichères

2.1. *Réalise les travaux de mise en place des cultures*

- 2.1.1. Prépare les mélanges, substrats et les supports de culture
- 2.1.2. Couvre les sols et les engrais verts avec des bâches
- 2.1.3. Prépare les sols, les planches et les buttes de culture
- 2.1.4. Pose du paillage
- 2.1.5. Réalise le piquetage de la parcelle
- 2.1.6. Réalise manuellement ou mécaniquement les trous de plantations
- 2.1.7. Plante ou met en pot ou conteneur
- 2.1.8. Repique
- 2.1.9. Réalise les semis et les multiplications végétatives
- 2.1.10. Arrose

2.2. *Réalise les travaux de conduite des cultures*

- 2.2.1. Surveille la pousse des semis et la reprise des plantations
- 2.2.2. Manœuvre les systèmes de régulation d'ambiance, automatisés ou non
- 2.2.3. Réalise les opérations de chaulage des serres
- 2.2.4. Fertilise les cultures
- 2.2.5. Désherbe les cultures
- 2.2.6. Eclaircit et effeuille les cultures
- 2.2.7. Bine, sarcle et ratisse les cultures
- 2.2.8. Gère l'irrigation : déclenchement, contrôle du fonctionnement, régulation
- 2.2.9. Installe des équipements nécessaires à la protection des cultures
- 2.2.10. Applique les techniques de biocontrôle : piégeage, utilisation de micro ou de macroorganismes, ...
- 2.2.11. Applique des traitements phytosanitaires
- 2.2.12. Entretient les infrastructures agroécologiques : haies, mares...
- 2.2.13. Apprécie l'état des végétaux au cours de chaque opération culturale et en informe son supérieur hiérarchique : aspect général, état sanitaire
- 2.2.14. Effectue le nettoyage de fin de culture : enlèvement des paillages et des arceaux, sortie des plantes, des substrats, des réseaux d'irrigation

2.3. *Met en place des installations et des protections des productions*

- 2.3.1. Installe les abris bas : chenillettes ou tunnels nantais
- 2.3.2. Monte les serres en collectif
- 2.3.3. Pose des ombrières, des filets de protection

3. Récolte et conditionnement des productions

- 3.1. *Récolte manuellement ou mécaniquement les produits*
- 3.2. *Trie en fonction des consignes*
- 3.3. *Prépare les produits*
- 3.4. *Conditionne les produits pour le stockage et la vente*

4. Entretien courant des matériels, équipements et installations

- 4.1. *Assure l'entretien quotidien et périodique des outils et machines*
 - 4.1.1. Vérifie la fonctionnalité, la propreté et la sécurité des outils et machines
 - 4.1.2. Effectue les opérations de maintenance de base
 - 4.1.3. Nettoie, désinfecte et remise les outils et machines en fin de chantier
 - 4.1.4. Effectue des opérations de maintenance régulière selon les instructions du constructeur
 - 4.1.5. Enregistre les opérations effectuées
 - 4.1.6. Détecte les dysfonctionnements ou défaillance
 - 4.1.7. Assure le tri et la préparation des déchets pour le recyclage

4.2. Entretien les installations et équipements

- 4.2.1. Entretien les abris hauts, froids et chauffés : remplacement de vitres accessibles à partir du sol, du mobilier, peinture, nettoyage, entretien des abords...
- 4.2.2. Entretien les serres et tunnels
- 4.2.3. Vérifie la fonctionnalité des équipements des serres
- 4.2.4. Vérifie la fonctionnalité des systèmes d'irrigation
- 4.2.5. Nettoie les systèmes d'irrigation

La fonction et les activités ci-après correspondent aux travaux susceptibles d'être confiés à l'ouvrier maraîcher selon la localisation, la taille, les orientations et l'organisation de l'entreprise employeuse.

5. Mise en œuvre des activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité de maraîchage

- 5 A. Vend en direct des produits sur l'exploitation ou à l'extérieur
- 5 B. Transforme des produits maraîchers
- 5 C. Taille des arbres et arbustes fruitiers

1.3. Situations professionnelles significatives (SPS) de la certification principale (hors UCAREs)

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail de l'ouvrier maraîcher. Par nature, elles sont en nombre réduit. L'ouvrier maraîcher qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités de son emploi.

Ces SPS sont regroupées en champs de compétences selon les ressources et les raisonnements qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS ci-dessous sont réalisées en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le secteur de la production en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement. Toutes se déroulent dans un contexte de transitions agroécologiques dans lequel la préservation et l'amélioration des agroécosystèmes est recherché.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Mise en place des cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des sols et des substrats - Couverture des sols - Semis - Plantation - Multiplication végétative 	Assurer des conditions d'implantation des végétaux qui permettent leur croissance et leur développement
Travaux de culture	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi quotidien des végétaux - Désherbage mécanisé - Application de traitement avec un pulvérisateur - Irrigation - Montage d'abris bas - Conditionnement 	Favoriser un développement optimum de la culture pour une production conforme aux attentes en rendement, en qualité et économe en ressources
Entretien des matériels, équipements et installations	<ul style="list-style-type: none"> - Petites réparations des installations et des équipements - Contrôle quotidien du matériel - Changement de pièces d'usure sur le matériel - Stockage des consommables et tri des déchets 	Contribuer à la fonctionnalité des équipements et des installations

2. Référentiel de compétences du brevet professionnel agricole « Ouvrier maraîcher »

Le référentiel de compétences correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux Situations professionnelles significatives (SPS) présentées à la fin du référentiel d'activités. Les SPS correspondent aux situations professionnelles les plus significatives de la compétence d'un ouvrier maraîcher confirmé. Elles sont déterminées à partir d'analyses du travail menées auprès de titulaires de l'emploi et de leur supérieur hiérarchique.

Le référentiel de compétences de l'ouvrier maraîcher est constitué de 5 capacités globales correspondant à des blocs de compétences, dont une à choisir par les équipes en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du Brevet professionnel agricole « Ouvrier maraîcher » avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

L'ensemble de ces capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans la filière maraîchère en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Capacités	Champs de compétences et finalités	Situations professionnelles significatives
C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher C1.1°. Intégrer le milieu professionnel du maraîchage C1.2°. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques		
C2. Mettre en place des cultures maraîchères C2.1°. Préparer les sols, substrats et plants C2.2°. Réaliser des opérations de mise en place de végétaux	Mise en place des cultures <i>Assurer des conditions d'implantation des végétaux qui favorisent leur croissance et leur développement</i>	- Préparation des sols et des substrats - Couverture des sols - Semis - Plantation - Multiplication végétative
C3. Réaliser des travaux de production maraîchère C3.1°. Réaliser des travaux de cultures maraîchères C3.2°. Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement	Travaux des cultures <i>Favoriser un développement optimum de la culture pour une production conforme aux attentes en rendement, en qualité et économe en ressources</i>	- Suivi quotidien des végétaux - Désherbage mécanisé - Application de traitement avec un pulvérisateur - Irrigation - Montage d'abris bas - Conditionnement
C4. Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils C4.1°. Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements C4.2°. Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils	Entretien des matériels, équipements et installations <i>Contribuer à la fonctionnalité des équipements et des installations</i>	- Petites réparations des installations et des équipements - Contrôle quotidien du matériel - Changement de pièces d'usure sur le matériel - Stockage des consommables et tri des déchets
C5. <i>Bloc à choisir par les équipes parmi trois propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i>		Voir tableau spécifique

3. Référentiel d'évaluation du brevet professionnel agricole « Ouvrier maraîcher »

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités constitutives de chaque capacité globale – ou bloc de compétences – du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le Brevet professionnel agricole « Ouvrier maraîcher » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de la capacité C1, toutes les autres doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury régional, en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités (hors la C1).

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1		C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher C1.1°. Intégrer le milieu professionnel du maraîchage	Appropriation des normes, codes et références du milieu professionnel <i>Par sa mobilisation et sa manipulation des règles, des codes et des références du milieu du maraîchage, le candidat témoigne de son acculturation à ce monde professionnel</i> Expression d'un positionnement professionnel personnel <i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier maraîcher</i>
		C1.2°. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux agroécologiques	Décryptage de la situation au regard de l'enjeu concerné <i>Le candidat repère ce qui se joue dans la situation et s'est construit des références sur le sujet</i> Mise en lien entre des pratiques et l'enjeu concerné <i>Le candidat situe des pratiques professionnelles, dont la sienne, au regard de l'enjeu</i>
UC2	Evaluation en situation professionnelle	C2. Mettre en place des cultures maraîchères C2.1°. Préparer les sols, substrats et plants	Observation du sol et des végétaux <i>Le candidat évalue l'état du sol ou du substrat et l'état du végétal à multiplier pour décider de ses interventions</i> Réalisation technique des interventions <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat s'organise dans son travail. Sa technicité dans la préparation du sol et/ou du substrat et des plants permet de mettre en place les conditions favorables à la croissance et au développement des cultures</i>
	Evaluation en situation professionnelle	C2.2°. Réaliser des opérations de mise en place de végétaux	Observation <i>Le candidat vérifie la qualité des plants et celle du lit de semence pour favoriser le contact entre les graines et le sol</i> Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures. Il organise son travail pour un enchaînement des opérations et une ergonomie optimaux.</i> Réalisation technique des interventions <i>La technicité du candidat dans la mise en place des végétaux permet leur levée ou leur reprise</i>
UC3	Evaluation en situation professionnelle <i>La situation d'évaluation qui permettra de valider la C.3.1 concernera un chantier collectif</i>	C3. Réaliser des travaux de production maraîchère C3.1°. Réaliser des travaux de cultures maraîchères	Observation des cultures <i>Le candidat évalue l'état des cultures et leur environnement. Il apprécie les conditions de croissance et de développement pour décider de ses interventions et signaler les anomalies</i> Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation, le candidat prévoit les matériels et les fournitures. Il adopte un mode opératoire approprié à la production. Il s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues pour avancer dans le travail demandé</i> Réalisation technique des interventions d'entretien des cultures <i>La technicité du candidat permet d'obtenir un développement optimum de la culture tout en préservant les ressources</i>
	Evaluation en situation professionnelle	C3.2°. Réaliser des opérations de récolte, tri et conditionnement	Appréciation des produits <i>Le candidat apprécie le degré de maturité et la conformité des produits afin de les trier et/ou de les conditionner d'une manière adaptée aux caractéristiques de la commercialisation</i> Organisation du travail <i>A partir des consignes reçues et de ses observations, le candidat prévoit les matériels et les fournitures et organise son travail</i>

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
			<p>pour un enchaînement des opérations et une ergonomie optimaux.</p> <p>Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la réalisation des opérations de récolte, tri et conditionnement des cultures permet d'obtenir des produits adaptés à leur destination</p>
UC4	Evaluation en situation professionnelle	<p>C4. Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils C4.1°. Réaliser l'entretien courant et les réparations simples des serres et de leurs équipements</p>	<p>Vérification du fonctionnement Le candidat repère les anomalies ou dysfonctionnements des serres et équipements en s'appuyant sur la documentation constructeur.</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation, le candidat anticipe les étapes de l'intervention. Il prévoit les matériels et les fournitures et prépare l'espace d'intervention</p> <p>Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la réalisation des opérations d'entretien contribue à la fonctionnalité des serres et de leurs équipements</p>
	Evaluation en situation professionnelle	<p>C4.2°. Réaliser des opérations de maintenance préventive et curative des outils</p>	<p>Vérification du fonctionnement Le candidat évalue l'état du matériel, repère les anomalies ou dysfonctionnements en s'appuyant sur la documentation constructeur.</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son évaluation, le candidat anticipe les étapes de l'intervention. Il prévoit les matériels et les fournitures et prépare l'espace d'intervention</p> <p>Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la réalisation des opérations de maintenance et de réparation contribue à la fonctionnalité des outils</p>
UC5 UCARE	Evaluation en situation professionnelle	<p><i>Bloc à choisir par les équipes parmi trois propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i></p>	<p>Voir tableau spécifique</p>

UC5-UCARE du BPA Ouvrier maraîcher : Bloc à choisir par les équipes parmi trois propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

UCARE -UC5 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
<p>UC5A C5.A Réaliser la vente directe de produits maraîchers</p>	<p>C5. A1 – Mettre en place les produits dans l'espace de vente Evaluation en situation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposition des produits dans le lieu de vente. • Mise en place d'un stand de vente • Enregistrements commerciaux • Préparation d'une commande • Promotion du produit auprès du client 	<p>Contrôle des produits en qualité et en disponibilité Le candidat vérifie la conformité des produits à vendre et leur étiquetage en cohérence avec la réglementation, évalue les besoins en réapprovisionnement</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données, le candidat prépare le matériel et les produits. Il organise son espace de manière à travailler efficacement et ergonomiquement</p> <p>Réalisation de la mise en place de l'espace de vente La technicité du candidat dans l'installation de l'espace de vente permet une valorisation optimale des produits</p>
	<p>C5. A2 - Réaliser la vente aux clients Evaluation en situation professionnelle</p>		<p>Prise de contact Le candidat accueille le client, identifie ses besoins et répond à ses questions</p> <p>Réalisation de l'encaissement Le candidat assure l'encaissement et la traçabilité de l'acte de vente</p>

UCARE -UC5 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
<p>UC5B C5 B - Réaliser des travaux de transformation des produits maraîchers</p>	<p>C5. B1 – Appliquer un procédé de transformation des produits maraîchers Evaluation en situation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une technique de transformation de produits maraîchers • Réalisation d'un étiquetage réglementaire • Nettoyage de l'atelier de transformation • Désinfection du matériel 	<p>Contrôle de la qualité du produit Le candidat vérifie tout au long du process de transformation l'évolution du produit pour adapter sa mise en œuvre</p> <p>Organisation du travail Le candidat prépare l'espace de travail, le matériel et les produits en fonction du procédé de transformation et adopte un mode opératoire qui respecte le plan de maîtrise sanitaire</p> <p>Réalisation technique de la transformation des produits La technicité du candidat dans la mise en œuvre du procédé de transformation permet d'obtenir un produit présentant des qualités organoleptiques et sanitaires propres à sa commercialisation</p>

UCARE -UC5 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
	<p>C5. B2 – Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>		<p>Organisation du travail A partir des consignes et des notices d'utilisation, le candidat prépare le matériel et les produits d'entretien et adopte un mode opératoire permettant d'enchaîner efficacement les opérations.</p> <p>Réalisation technique de l'intervention Le candidat met en œuvre l'ensemble des opérations de nettoyage, désinfection et rangement des matériels, équipements et surfaces permettant de répondre au plan de maîtrise sanitaire</p>

UCARE -UC5 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
<p>UC5C C5 C - Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers</p>	<p>C5.C1 - Réaliser les tailles de production</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p> <p><i>La situation d'évaluation concernera a minima deux espèces fruitières différentes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taille de fructification d'un arbre fruitier - Taille de fructification d'un arbuste fruitier - Taille de formation d'un arbre - Taille de restructuration ou de régénération d'un arbre 	<p>Diagnostic des fruitiers Le candidat évalue les caractéristiques des arbres et/ou arbustes fruitiers pour décider de ses coupes et les adapter aux conditions tout au long du travail en fonction des objectifs de production</p> <p>Réalisation technique des tailles de fructification La technicité du candidat dans les coupes favorise la croissance et le potentiel fructifère des arbres</p>
	<p>C5.C2 - Réaliser les tailles de formation et de restructuration</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>		<p>Diagnostic du fruitier Le candidat évalue les caractéristiques de l'arbre pour décider de ses coupes et les adapter aux conditions tout au long de la réalisation en fonction des objectifs de développement ou de remise en production</p> <p>Réalisation technique de la taille de formation ou de restructuration La technicité du candidat dans les coupes permet la mise en forme de la charpente de l'arbre et de favoriser ou de restaurer le potentiel fructifère</p>

ANNEXE II

TABLEAU DES CORRESPONDANCES DES UNITÉS CAPITALISABLES CONSTITUTIVES DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OPTION « TRAVAUX DES PRODUCTIONS HORTICOLES » CRÉÉE PAR L'ARRÊTÉ DU 4 AVRIL 2007 AVEC LES UNITÉS CAPITALISABLES CONSTITUTIVES DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OPTION « OUVRIER MARAÎCHER » CRÉÉ PAR LE PRÉSENT ARRÊTÉ

UC du BPA option « travaux des productions horticoles » spécialité horticulture ornementale et légumière (arrêté du 04/04/2007)	UC du BPA option « ouvrier maraîcher »
UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	UC 1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher
UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	
UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles	UC 2. Mettre en place des cultures maraîchères
UC S1 HOL. Réaliser la multiplication des végétaux	
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles	UC 3. Réaliser des travaux de production maraîchère
UC S2 HOL. Réaliser l'installation et le suivi des cultures	
UC S3 HOL. Réaliser la récolte et la préparation des commandes	
UC O2. Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole	UC 4. Réaliser des travaux d'entretien des serres, équipements et outils
UC S2 HOL. Réaliser l'installation et le suivi des cultures	
UCARE 1 ou 2	UC 5. UCARE

Remarques :

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC5 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC5 du nouveau.

UC du BPA option « travaux des productions horticoles » spécialité arboriculture fruitière (arrêté du 04/04/2007)	UC du BPA option « ouvrier maraîcher »
UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	UC 1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier maraîcher
UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	
UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	
UC O1. Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles	UC5. UCARE Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers
UC S1 AF. Réaliser la taille d'hiver et les travaux en vert	
UCARE 1 ou 2	UC.5 UCARE

Remarques :

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC5 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC5 du nouveau.

L'obtention de l'UC 01 et l'UC S1 AF permettent d'obtenir l'équivalence avec l'UC.5 UCARE du nouveau BPA : Réaliser la taille des arbres et arbustes fruitiers.



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1^{er}, avenue de Lowendal

75007 PARIS

Février 2024